Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 056-215600206-20260602-492026BOHAL-DE

Département du Morbihan

Mairie de BOHAL 56140

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : 15

Présents	:	14
Absents	:	1
Délégation	:	0
Votants	:	14

Séance du 2/06/2026

Le conseil municipal de la commune de BOHAL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la MAIRIE de BOHAL, sous la présidence de Alain de CHABANNES

PRESENTS : DE CHABANNES Alain, BUSSON David, LE LUEL Rémy, COTARD Jeannette, LE BRETON Bernard, COLLIAS Marie-Thérèse, MELLIER Arnaud, RENAUD Mickael, BURBAN Nathalie, HAMON Laurence, PHILIPPE Aurélie, LE JALLÉ David, GUILLERON Jennifer, BRAUD Jérémy.

ABSENTS excusés : BURBAN Murielle

Date de convocation : 26 mai 2026

Mme COLLIAS Marie-Thérèse est nommée secrétaire de séance

492026	**Tarification des services périscolaires (Cantine et Garderie) pour l'année 2026-2027**

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer annuellement les tarifs des services de la restauration scolaire et de la garderie périscolaire,

CONSIDÉRANT la proposition de Monsieur le Maire de ne pas augmenter les tarifs pour l'année à venir,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de maintenir le tarif de la garderie à 2,00 € de l'heure.
- **PRÉCISE** que la garderie continuera d'être facturée au quart d'heure.
- **DÉCIDE** de maintenir les 3 tranches de tarification pour les repas de la cantine, basées sur le quotient familial (QF) mensuel.
- **FIXE** les tarifs de la cantine comme suit :
  - De 0 à 1000 de quotient familial : 1,00 € par repas.
  - De 1001 à 1250 de quotient familial : 3,30 € par repas.
  - De 1251 et plus de quotient familial : 3,80 € par repas.
- **APPROUVE** le règlement intérieur des services périscolaires pour l'année 2026-2027 qui intègre cette tarification.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 3 juin 2026
Alain de CHABANNES, Maire